

## URGENT

---

Par Profil supprimé Postée le 09/01/2015 00:30

Bonsoir à tous, je voudrais avoir des réponses claires et précises, j'ai consommé du cannabis mercredi 07/01/2015 à 23h -0h, je me suis fait arrêter le jeudi 08/01/2015 et j'ai fait une prise de sang à 22h50. Donc oui je suis positif à la languette, les gendarmes m'ont retiré 3 jours le permis en attendant les résultats donc je voudrais savoir si ils vont me retirer le permis 4 mois ? Si je suis au test je serais au-dessus de la norme ? Et combien de points je risque de perdre ?  
Merci

---

### Mise en ligne le 11/01/2015

Bonjour,

L'infraction en matière de législation routière ne peut être constituée que si une analyse sanguine décelé des traces de thc, qui est le principe actif du cannabis habituellement recherché. Le thc reste décelable jusqu'à quelques heures dans le sang, et il est donc possible que votre test soit positif. Si cela ne devait pas être le cas, vous pourriez éventuellement être poursuivi pour simple usage illicite de stupéfiants, sans que cela ait une incidence sur votre permis.

Le résultat de votre prise de sang sera normalement connu dans un délai de 5 à 8 jours. Le délai pour obtenir le résultat de votre test de dépistage sanguin étant plus long que le délai de rétention qui est lui de 3 jours, il est donc tout à fait possible que vous puissiez le récupérer, même si le test sanguin se révèle positif. Il faudra attendre la décision de justice pour que votre permis soit éventuellement annulé ou suspendu pour une durée déterminée. Le retrait des points peut aller jusqu'à 6, ce qui invaliderait automatiquement votre permis si vous êtes en période probatoire.

Si vous souhaitez faire le point sur vos consommations ou désirez obtenir de plus amples informations, vous pouvez nous contacter via le Chat (dans la colonne de droite de la page d'accueil de notre site internet), ou par téléphone au 0800.23.13.13, tous les jours de 8h à 2h (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe).

Cordialement.

---